Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois octobre à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

Présents : Evelyne BARRAND-PONET, Pascal BEGEOT, Michèle BIGOT, Danielle BRUET, Anne CHARLES, Christiane CHAROLLE, Christelle CLEMENT, Thierry GOUSSET, Maryline JACQUOT, David MERIQUE, Jean-Louis NEISS, François ROUSSELLE.

Absent(s): Florence COURAGEOT (a donné procuration à Pascal BEGEOT), Virginie GURGEY-PARTY

Secrétaire de séance : Anne CHARLES

La séance démarre par la présentation par Habitat 70 d'un projet d'aménagement sur la commune.

N° 73/2019
Sollicitation du Syndicat intercommunal des écoles maternelle et primaire de Gy pour exercice du droit de préemption
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente la demande émise par le Syndicat intercommunal des écoles maternelle et primaire de Gy qui sollicite la Commune de GY et la Communauté de Communes des Monts de Gy, par délibération du 12 octobre 2019, afin qu'elles exercent en cas de vente, un droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZD 4 et F 1104.

Elle rappelle qu'ont été inscrits au plan local d'urbanisme intercommunal de la commune de Gy, les emplacements réservés n°3 et n°7 situés sur lesdites parcelles.

Elle explique que ceci permettrait d'une part la réalisation d'une extension du pôle éducatif, et d'autre part le prolongement de la voie douce créée rue du stade jusqu'à la Grande Rue (via l'impasse des Vergers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZD 4 et F 1104 en cas d'éventuelle vente.

N° 74/2019
Mise à disposition du complexe sportif pour le Marché de la Saint-Nicolas
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire explique que le traditionnel Marché de la Saint-Nicolas est désormais organisé par l'association Dynamique Monts de GY et qu'il convient de déterminer le tarif de location du complexe sportif pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Fixe à 150,00 € le tarif de location du complexe sportif à l'association Dynamique Monts de GY pour l'organisation chaque année du Marché de la Saint-Nicolas ;

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

N° 75/2019
Mise à disposition de la salle des fêtes pour le Congrès des anciens Sapeurs-Pompiers de Paris
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente la demande de la Fédération Nationale des Associations de Sapeurs-Pompiers de Paris pour la mise à disposition de la salle des fêtes les 25 et 26 avril 2020 dans le cadre du congrès des anciens Sapeurs-Pompiers de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes les 25 et 26 avril 2020 dans le cadre du congrès des anciens Sapeurs-Pompiers de Paris ;

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

N° 76/2019
Avenant Travaux de Voirie 2019
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle le marché de travaux conclu le 8 juillet 2019 avec la société Poissenot pour des travaux de voirie et explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve la conclusion de l'avenant ci-dessous :

	HT	TTC
Marché initial	58 734,20€	70 481,04€
Avenant n°01	1 350,00€	1 620,00€
Total	60 084,20€	72 101,04€

-Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours;

-Autorise Madame le Maire à signer tous documents correspondants.

N° 77/2019
Acquisition foncière
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire fait part aux conseillers de la possibilité d'acquérir les parcelles situées le long des escaliers du château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve le projet d'acquisition des parcelles cadastrées F515 et F933 d'une superficie totale de 12 ares 63, appartenant à Monsieur Loïc GRANDPERRIN ;

-Fixe le prix d'acquisition à 5500.00€ nets vendeurs ;

-Dit que les frais d'actes notariés et de bornage sont à la charge de la commune ;

-Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire.

N° 78/2019
Transfert de la compétence eau-assainissement à la communauté de Communes des Monts de Gy- Mise à disposition de l'actif et du passif
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Monts de Gy à compter du 1er janvier 2019, un procès-verbal sera établi. Il s'agit d'un procès-verbal de mise à disposition de l'actif (immobilisations) et du passif (subventions, emprunts, amortissements) permettant de comptabiliser les opérations non-budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Monts de Gy, afin d'effectuer la répartition de l'actif et du passif par opérations d'ordre non-budgétaires.

N° 79/2019
Convention de mise à disposition d'un local municipal
Pour :13
Contre :0
Abstention :0
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente le projet de convention avec La Poste pour la mise à disposition d'un local municipal pour la pause méridienne des facteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Approuve le projet de convention avec La Poste pour la mise à disposition d'un local municipal au sein de l'hôtel de ville pour la pause méridienne des facteurs ;

-Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Projet RCube du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique

Madame le Maire présente le projet RCube du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique qui sera implanté dans la zone artisanale.